

Table des matières

I.	<i>Structuration de la mission</i>	3
	1. Contexte – Les Maisons de l’urbanisme.....	3
	2. Présentation de la Maison de l’urbanisme (et de l’environnement) au sein d’Espace Environnement ASBL.....	3
	3. Objectif.....	3
	4. Les axes de travail	3
	5. Le public cible.....	4
	6. L’équipe de travail	4
	7. Les personnes ressources	4
	8. Le territoire d’action.....	5
	9. Réseau des Maisons de l’urbanisme	5
II.	<i>L’information et le conseil</i>	6
	1. Services fournis.....	6
	2. Outils	7
	Bilan 2006	7
	1. La permanence téléphonique.....	7
	2. Exemple d’une demande traitée à la permanence:	8
	La demande	8
	La démarche	8
	Évaluation	9
	3. Les fiches-conseil.....	9
	4. La veille législative	10
	5. Le centre de documentation.....	11
	6. Le site Internet.....	11
III.	<i>L’accompagnement des personnes et des consultations publiques</i>	13
	Bilan 2006	13
	Exemple d’accompagnement d’habitants soucieux de la préservation d’une chapelle et de la mémoire de l’activité minière qu’elle symbolise.....	13
	La demande.....	13
	La démarche	13
	Perspectives	14
	Bilan 2006	14
	Exemple de services et de savoir-faire proposés par la Maison de l’urbanisme dans le cadre d’accompagnement de consultations publiques	14
	La demande.....	14
	La démarche	15
	Evaluation.....	15
IV.	<i>Le soutien à la concertation</i>	16
	Bilan 2006	16
	Exemple de services et de savoir-faire proposés par la Maison de l’urbanisme	16
V.	<i>L’aide à la mise en place de projets participatifs novateurs</i>	17
	Bilan 2006	17
	1. Un urbanisme et une architecture de qualité à Charleroi : Quel projet pour notre ville ?.....	17

2. Journées du patrimoine « Patrimoine et citoyenneté ».....	18
VI. L'éducation permanente et l'expertise.....	19
1. Les formations	19
2. Intervention à des séminaires et colloques	19
3. L'expertise.....	20

I. Structuration de la mission

1. Contexte - Les Maisons de l'urbanisme

Le concept et le cadre institutionnel des « Maisons de l'urbanisme » sont définis par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (Titre 1er livre IV, art. 256/1 à 256/5), modifié en mai 2002 par l'arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions dans lesquelles les Maisons de l'urbanisme peuvent être agréées et subventionnées.

L'article 256/1 du CWATUP circonscrit l'objet et les missions des Maisons de l'urbanisme.

Art. 256/1. Des missions.

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour objet l'implication du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie.

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour mission la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Elles réalisent ces missions par l'organisation d'activités à caractère permanent ou occasionnel.

Ces activités doivent s'ouvrir au public le plus large et favoriser les échanges avec les professionnels du secteur.

2. Présentation de la Maison de l'urbanisme (et de l'environnement) au sein d'Espace Environnement ASBL

Depuis 1987, Espace Environnement propose et concrétise un programme d'activités qui a pour titre « Maison de l'urbanisme ». Un arrêté ministériel du 27 mai 2004 a agréé l'ASBL Espace Environnement en tant que Maison de l'urbanisme pour une durée de cinq ans sur la base des dispositions légales précitées.

La mission de « Maison de l'urbanisme » est étroitement liée à celle de la « Maison de l'environnement » pour laquelle Espace Environnement assume un rôle de centre d'information, de conseil et d'accompagnement en environnement pour le développement durable. En effet, les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement forment souvent un tout aux yeux du public : le cadre de vie. Cette complémentarité s'affiche dans la visibilité de ces deux missions regroupées au sein de la « Maison de l'urbanisme et de l'environnement ».

3. Objectif

Dans le cadre plus spécifique de la mission « Maison de l'urbanisme », Espace Environnement développe un ensemble précis et varié d'activités de sensibilisation et d'information de son public cible aux enjeux de l'aménagement du territoire, activités qui s'inscrivent pleinement dans le cadre tracé par le CWATUP.

Les objectifs principaux de la mission sont les suivants : informer, sensibiliser, conseiller, responsabiliser et qualifier tous les acteurs (citoyens tiers, représentants des pouvoirs publics, représentants du secteur privé) afin qu'ils participent activement à la gestion et à l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

4. Les axes de travail

La Maison de l'urbanisme s'appuie sur cinq axes de travail spécifiques, portés par des méthodes et des outils adaptés et souvent innovants, afin de rencontrer les attentes et les besoins de son public cible.

Selon ces axes de travail, des méthodologies sont mises en œuvre pour poser les conditions de la participation des acteurs du cadre de vie de manière exclusive ou collective :

- > L'information et le conseil;

- > L'accompagnement (des citoyens et de tous les acteurs concernés par les processus de décision en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme);
- > Le soutien à la concertation;
- > L'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes;
- > L'éducation permanente et l'expertise.

5. Le public cible

Le public cible est composé de citoyens, d'associations, de représentants des pouvoirs publics, de représentants du secteur privé.

Le rôle de la Maison de l'urbanisme est de veiller à une mobilisation effective de ces différents acteurs, mobilisation indispensable à une démarche participative équilibrée. Selon les axes de travail, des méthodologies adéquates et souvent innovantes sont mises en œuvre pour impliquer tantôt l'un, tantôt l'autre de ces acteurs.

6. L'équipe de travail

La Maison de l'urbanisme réunit une équipe de professionnels composée de :

- > Damien Arnould : licencié en sciences politiques (administration publique), DES en sciences de l'environnement;
- > Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, éco-conseillère;
- > Delphine Fontenoy : biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement
- > Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère;
- > Gilles Meeus : licencié en philosophie, éco-conseiller;
- > Marc Van den Berge : architecte paysagiste, éco-conseiller;
- > Véronique Goies : secrétaire de direction attachée au service;
- > Marthe Desclée : documentaliste.

7. Les personnes ressources

La Maison de l'urbanisme bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes ressources suivantes :

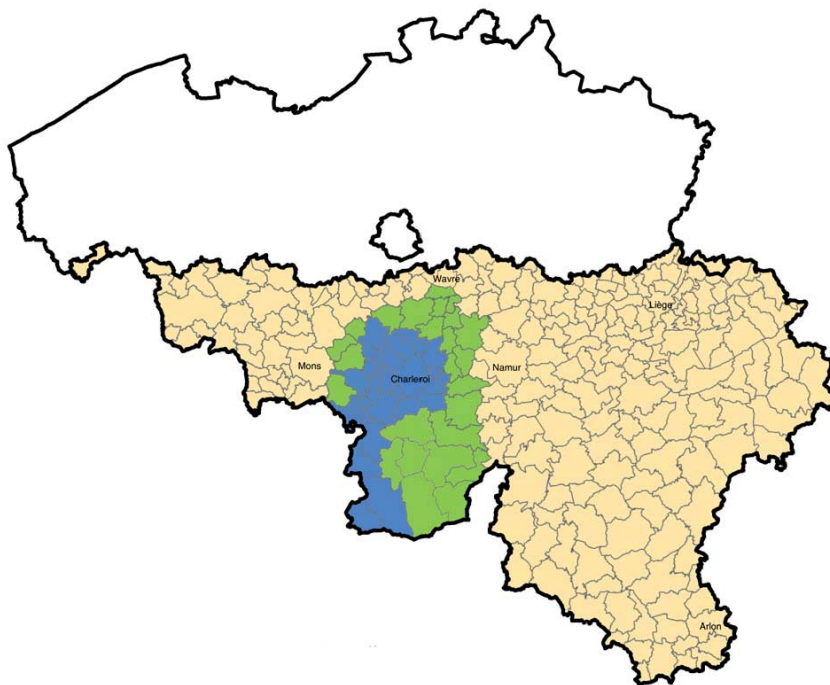
- > Anne-Catherine Bioul : historienne de l'art, licenciée en restauration des bâtiments;
- > Benoît Bourlard : gradué en secrétariat;
- > Line François : géographe-urbaniste;
- > Liliane Knopf : hôtesse d'accueil;
- > Jean-Alexandre Pouleur : docteur en architecture, licencié en sciences appliquées (socio-psychologie des espaces);
- > Patricia Scarpina : hôtesse d'accueil;
- > Cédric Swennen : ingénieur agronome en aménagement des territoires;
- > Gracia Tornero : graduée en informatique, gestionnaire;
- > Alexandra Vanden Eynde : historienne de l'art;
- > Nadine Zaroni : architecte;
- > Baudouin Germeau : secrétaire général.

8. Le territoire d'action

La situation géographique de la Maison de l'urbanisme implique naturellement de répondre plus régulièrement à des demandes spécifiques émanant d'un public de proximité.

Cependant, de par l'éventail et la spécificité de ses activités, la Maison de l'urbanisme a pour vocation d'être active sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Plus précisément, trois périmètres d'action «concentriques» peuvent être définis en fonction des missions réalisées.



Périmètre 1 Communauté du Pays de Charleroi

Périmètre 2 Zones contiguës (Brabant wallon, Namurois, Hainaut centre).

Périmètre 3 Wallonie

9. Réseau des Maisons de l'urbanisme

Le réseau des Maisons de l'urbanisme a été créé pour garantir l'efficacité et la cohérence de toutes les initiatives et spécificités de chacune des Maisons de l'urbanisme reconnues en Région wallonne. Une coordination entre les différentes Maisons se met en place dans le souci d'une plus grande complémentarité. A ce titre, la Maison de l'urbanisme peut faire bénéficier l'ensemble du réseau de ses services.

II. L'information et le conseil

L'information et le conseil, c'est :

- une information accessible, claire et actualisée, générale ou spécialisée (technique, juridique...);
- une aide à la compréhension de situations concrètes parfois complexes;
- des conseils pour une participation citoyenne, active et responsable;
- une première étape dans la prévention et la gestion des conflits.

1. Services fournis

La **permanence téléphonique d'information et de conseils** est accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300:

- > un éco-conseiller est disponible et à l'écoute pour traiter les demandes d'information et de conseils de première ligne : une réponse directe est fournie;
- > Le service de permanence est également accessible par e-mail ou sur simple visite;
- > lors des demandes d'information et de conseils plus complexes, la réponse est différée de 24h maximum (délais de traitement spécifique) avec, le plus souvent, un suivi de la demande et du demandeur;
- > le service possède une logistique et une gestion qui lui sont propres.



Le **centre de documentation** est accessible sur rendez-vous. Il offre :

- > une centralisation et une mise à disposition d'informations ciblées dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- > un encadrement par une documentaliste spécialisée;
- > un suivi des demandes par un éco-conseiller selon les cas;
- > une logistique et une gestion propres au service.

2. Outils

Des fiches-conseil

Les fiches-conseil de la série « La Maison de l'urbanisme et de l'Environnement » sont consacrées aux grands thèmes de l'urbanisme et de l'environnement. Elles s'adressent à toute personne soucieuse de recevoir une information générale et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie.

Un site Internet

Le site Internet d'Espace Environnement <http://www.espace-environnement.be> offre une présentation générale, mais aussi détaillée, des activités d'Espace Environnement dont des pages spécifiques à la Maison de l'urbanisme.

Des outils et publications y sont présentés et sont accessibles en ligne : téléchargement au format PDF des fiches-conseil, questionnaire électronique pour la permanence.

Des publications

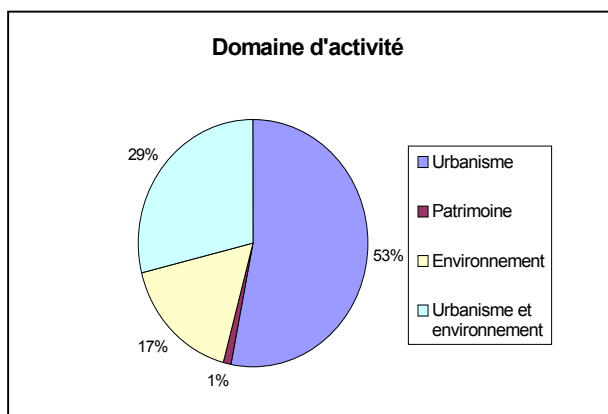
La « Feuillinfo » est le périodique d'information d'Espace Environnement. Trimestrielle, elle fait le point de façon régulière et informe le public sur les missions effectuées au sein d'Espace Environnement dans les matières de l'urbanisme et de l'environnement. Elle est diffusée essentiellement par e-mail mais, dans un souci de se mettre à la portée de tout citoyen, ce bulletin de liaison est envoyé par courrier postal aux personnes qui ne disposent pas de connexion Internet.



Bilan 2006

1. La permanence téléphonique

Sur l'année 2006 (du 01/01/2006 au 31/12/2006), nous avons reçus 710 demandes d'information et de conseils. Parmi les questions posées, 376 sont des demandes concernant des sujets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, 205 concernent à la fois l'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'environnement, 121 sont des demandes relevant plus particulièrement du domaine de l'environnement. Notons que 8 demandes relèvent exclusivement du patrimoine.



Le profil type du demandeur est majoritairement le particulier. Cependant, de plus en plus d'appelants sont des professionnels (architectes, avocats, entreprises privées, associations...) ou des représentants des pouvoirs publics (communes, administrations régionales...). En 2006, la part de ces demandes a passé le cap des 10% du total des demandes.

Le moyen de contact privilégié de la permanence reste le téléphone (plus de 70%). Toutefois, l'interpellation par renvoi du formulaire électronique disponible sur le site Internet d'Espace

Environnement ou directement par l'adresse e-mail d'Espace Environnement sont des moyens de communication de demandes de plus en plus utilisés (22%, soit plus du double que pour l'année 2005).

L'analyse des appels reçus à la permanence nous a permis de mettre en évidence plusieurs tendances nouvelles non seulement dans les types de demandes mais aussi des demandeurs :

- > une partie accrue des informations se fait en amont d'une démarche, principalement dans le souci d'obtenir une information claire, objective et neutre par rapport à un projet particulier (faut-il une autorisation pour construire une véranda, transformer une grange en logement, ... ?). Le rôle de l'information dans ces cas s'apparente à de la prévention, évitant les conflits ou problèmes d'ordre administratif ou judiciaire voire des conflits de voisinage.
- > certaines administrations ou polices locales n'ont pas hésité à prendre contact avec nous dans le cas de conflits entre voisins afin d'obtenir une information objective concernant la problématique, de mieux cerner la situation mais aussi d'installer un espace de dialogue. Ces démarches permettent souvent de conduire à des solutions concertées évitant le recours aux tribunaux et l'aggravation des conflits.
- > les services de l'urbanisme de certaines communes nous consultent occasionnellement pour obtenir une information d'ordre juridique ou orientent les citoyens vers la Maison de l'urbanisme afin de les aider dans leurs démarches (en particulier dans le cas d'enquêtes publiques ou de permis uniques). Dans le cadre de notre mission, certaines personnes peuvent ainsi trouver une aide spécifique.

2. Exemple d'une demande traitée à la permanence:

La demande

En février 2006, une demande de conseils est sollicitée auprès de la permanence de la Maison de l'urbanisme et de l'environnement concernant l'aménagement d'un carrefour. Celui-ci consiste en l'élargissement du trottoir de huit habitations afin d'y inscrire une petite place agrémentée de deux parterres triangulaires et de mobiliers urbains. La personne qui a pris contact représente les riverains immédiats.

Si, au départ, ces riverains ont apprécié l'initiative des travaux entrepris, ils se plaignent du manque de concertation lors de l'établissement de ce nouvel espace public et des désagréments actuellement subis.

Ainsi, les trottoirs sont jugés trop étroits (un certain émoi était né à l'occasion de l'intervention des services médicaux d'urgence, une civière n'a en effet pu être amenée à l'intérieur d'une habitation), les parterres sont régulièrement souillés et ne sont pas entretenus, les potelets placés pour empêcher le parage ont été déplacés et des voitures sont souvent stationnées sur la placette, ...

Les riverains sont bien conscients que cette situation est principalement le fait de personnes malveillantes mais, plus fondamentalement, ils souhaiteraient que l'espace soit repensé. De nombreux courriers et pétitions auprès des autorités communales sont restés sans réponse.

La démarche

Dans un premier temps, afin de remédier aux problèmes les plus urgents (dépôts clandestins d'immondices, entretien des espaces verts,...), les coordonnées des services communaux compétents ont été transmises. Une demande d'intervention a pu être formulée et une réponse immédiate a été apportée.

Dans un second temps, nous nous sommes rendus sur les lieux. La réglementation et les usages ont été recherchés en matière d'aménagement de voirie et d'espace public. Des demandes d'information et de conseils ont été adressées auprès de personnes-ressources au sein d'Espace



Environnement ainsi qu'auprès d'autres professionnels afin d'établir une première esquisse de solution.

Des contacts ont été également établis avec :

- > Les représentants du quartier, afin de transmettre la demande de réaménagement des riverains et de sonder l'opinion d'autres habitants du quartier ;
- > Les fonctionnaires communaux, afin de cerner les acteurs concernés par le réaménagement du carrefour.

Par la suite, des propositions d'aménagement ont été examinées avec la représentante de l'ensemble des riverains de la placette afin de fédérer les avis et de formuler une demande au regard de la situation des lieux. Celle-ci a reçu un écho favorable auprès des autorités compétentes et les travaux souhaités ont été entrepris.

Évaluation

Ce type de démarche met en évidence un savoir-faire propre à la Maison de l'urbanisme et de l'environnement:

- > une connaissance transversale des sujets (environnement, urbanisme, aménagement du territoire, ...) et des acteurs permettant de dispenser une information complète intégrant normes, procédures, contraintes, personnes ressources...;
- > une interface entre les acteurs concernés par les problématiques touchant ces sujets et la capacité d'instaurer un climat favorable au dialogue;
- > un service de proximité basé sur l'écoute et la reformulation des attentes.

3. Les fiches-conseil

A la suite d'importantes modifications réglementaires et décrétales, une complète mise à jour de certaines fiches-conseil a été accomplie en 2006. Afin de garantir l'exactitude des corrections apportées, une collaboration et une relecture scrupuleuse ont été effectuées avec les services juridiques de la DGATLP.

Les fiches consacrées au **permis d'urbanisme**, au **permis de lotir**, au **permis unique** et aux **travaux de minime importance** ont été modifiées tout en conservant leur structure ancienne :

Permis d'urbanisme

- > PU1 Dans quels cas faut-il un permis d'urbanisme ?
- > PU2 Comment introduire une demande de permis d'urbanisme ?
- > PU3 Suis-je consulté lors d'une demande de permis d'urbanisme ?
- > PU4 Qui délivre le permis d'urbanisme ?
- > PU5 Comment délivre-t-on un permis d'urbanisme ?
- > PU6 Une fois le permis délivré...

Permis de lotir

- > PL1 Dans quel cas faut-il un permis de lotir ?
- > PL2 Comment introduire une demande de permis de lotir ?
- > PL3 Suis-je consulté lors d'une demande de permis de lotir ?
- > PL4 Qui délivre le permis de lotir ?
- > PL5 Comment délivre-t-on un permis de lotir ?
- > PL6 Une fois le permis délivré...



Permis unique

- > PUN1 Dans quel cas faut-il un permis unique ?
- > PUN2 Comment introduire une demande de permis unique ?
- > PUN3 Suis-je consulté lors d'une demande de permis unique ?
- > PUN4 Qui délivre un permis unique ?
- > PUN 5 Comment délivre-t-on un permis unique ?
- > PUN6 Quels sont les recours contre la décision de l'autorité ?
- > PUN7 Une fois le permis délivré...

Un important travail de mise en forme et d'illustration a été mis en marche. Il permettra d'assurer une lecture plus aisée et agréable des fiches-conseil. Les premières fiches-conseils concernées par cette nouvelle mouture ont été mises en ligne et annoncées fin de l'année 2006 (voir annexe).

Par ailleurs, dans le constant souci de répondre de manière précise aux questions qui émanent de la permanence téléphonique et d'adapter les outils d'information aux changements législatifs, une fiche-conseil relative à la déclaration urbanistique préalable a vu le jour en 2006.

Certaines fiches-conseil transversales aux matières relevant tant de l'environnement que de l'aménagement du territoire ont été actualisées ou sont en cours d'actualisation :

- Deux fiches relatives à la participation du public :

- > EP1 Gros plan sur les procédures de participation du public aux décisions en matière d'urbanisme et d'environnement
- > EP2 La consultation du public avant l'introduction de la demande de permis

- Trois fiches relatives à l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement :

- > EIE 1 le système d'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement
- > EIE 2 la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement
- > EIE 3 l'étude d'incidences sur l'environnement

4. La veille législative

La législation relative à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire est une matière en constante évolution. Afin de prodiguer une information exacte et complètement à jour, un travail quotidien de compilation de la législation est effectué. Des contacts réguliers sont entretenus avec les services juridiques de la DGATLP. Les fiches-conseil sont amendées sur la base des modifications intervenues. Cette veille législative s'effectue dès le stade du projet d'arrêté ou de décret.

A titre d'exemple, les textes suivants ont été suivis en 2006:

- Arrêt n° 154.060 du Conseil d'Etat du 24 janvier 2006 suspendant l'exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2005 portant exécution de l'article 11 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, en ce qu'il habilite le Gouvernement à agréer les personnes physiques ou morales, privées ou publiques, qui peuvent être chargées de l'élaboration ou de la révision des plans de lotissement
- Décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon
- Arrêté ministériel du 13 mars 2006 déterminant la forme et le contenu de la déclaration urbanistique préalable visée à l'article 263, §2, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 MARS 2006. - portant exécution de l'article 11 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine en ce qu'il habilite le Gouvernement à agréer les personnes physiques ou morales, privées ou publiques, qui peuvent être chargées de l'élaboration ou de la révision des plans de lotissement

- Décret du 1er juin 2006 modifiant les articles 4, 111 et 127 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- Décret du 7 juillet 2006 modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
- Décret du 10 novembre 2006 modifiant le Livre Ier du Code de l'Environnement relatif à l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement

En mai 2006, l'avis de la Maison de l'urbanisme a par ailleurs été sollicitée par le Ministre du développement territorial concernant l'avant-projet de décret relatif aux infractions et aux sanctions en matière d'urbanisme.

5. Le centre de documentation

Les principaux services fournis par le centre de documentation en 2006 sont les suivants.

- > Une diffusion sélective de l'information est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations ponctuelles proviennent du dépouillement de revues (quelques 150 périodiques), de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet. Les articles de presse sont quant à eux sélectionnés et distribués aux équipes de travail. En 2006, notre bibliothèque s'est enrichie de quelques 737 articles spécifiques, 740 publications diverses (brochures, dépliants, rapports) et 89 livres. Au sein de la thématique plus particulièrement consacrée à l'urbanisme et l'aménagement du territoire, il s'agit de 190 articles spécifiques, 163 publications diverses (brochures, dépliants, rapports) et 27 livres.
- > Une synthèse des événements s'adressant tant aux professionnels qu'au grand public est compilée via le dépouillement de revues et de sites Internet. Cet agenda est mis à disposition de l'équipe de travail et est consultable en ligne, sur le site d'Espace Environnement.
- > Les éco-conseillers peuvent faire appel au centre de documentation pour toute demande d'information (pour répondre à une question de la permanence, mettre sur pied un événement, rédiger un dossier, mettre à jour leurs connaissances...). Les recherches documentaires se font sur nos collections (via le logiciel Adlib) ou sur Internet.
- > Le centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Élèves de secondaire effectuant un travail sur Charleroi pour leur cours d'étude du milieu, étudiants réalisant un mémoire, professeurs préparant leurs cours, particuliers, professionnels... Ces personnes peuvent venir consulter nos documents sur rendez-vous et photocopier les documents les intéressant.

6. Le site Internet

Afin d'assurer au mieux la diffusion de l'information et d'être toujours plus performant, le site Internet d'Espace Environnement a été complètement réorganisé. Il bénéficie depuis le 20 décembre 2006 d'une nouvelle (et plus actuelle) présentation et est structuré en base de données au format PHP afin de permettre une mise à jour plus régulière et plus aisée des informations qui s'y trouvent.

La consultation du site Internet a continué, en 2006, la progression entreprise depuis quelques années. Régulièrement mis à jour, il est une source considérable d'informations et est fréquenté par un vaste public. De nombreux documents (fiches-conseil, rapports d'activités, brochures...) peuvent y être téléchargés.

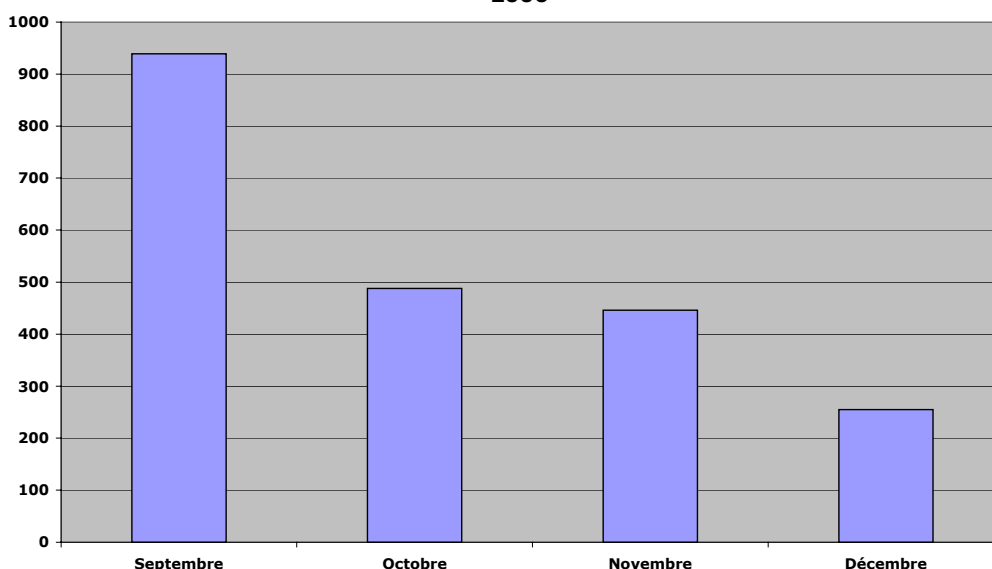
Les graphiques ci-après nous renseignent sur la fréquentation des pages Web consacrées spécifiquement à la Maison de l'urbanisme ainsi que sur le nombre de téléchargements de fiches-conseil. La fréquentation des pages Web spécifiques à la Maison de l'urbanisme se maintient et est



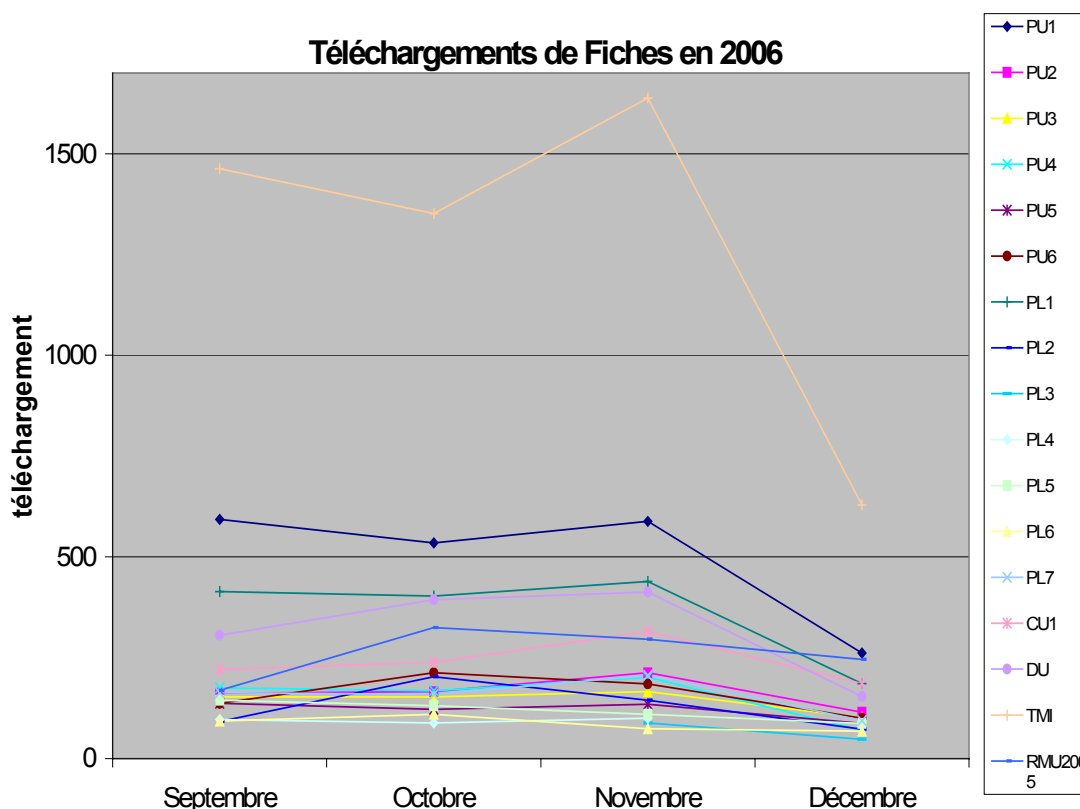
très souvent, après les pages d'accès et de menu du site général d'Espace Environnement, à la première place des accès au portail. Au top 5 des téléchargements figurent les fiches-conseil consacrées aux travaux de minime importance, ainsi que les fiches relatives au permis d'urbanisme, au certificat d'urbanisme et au permis de lotir.

A la suite d'un problème technique ayant affecté considérablement le serveur d'hébergement du site Internet d'Espace Environnement, il ne peut être présenter les chiffres que pour la période comprise entre septembre et octobre 2006. Par ailleurs, la fréquentation du site ne concerne que sa version ancienne. En effet, les chiffres de fréquentation du nouveau site ne sont pas encore exploitables (mise en ligne depuis le 20 décembre 2006).

Fréquentation des pages WEB spécifiques à la Maison de l'urbanisme en 2006



Téléchargements de Fiches en 2006



III. L'accompagnement des personnes et des consultations publiques

L'accompagnement des personnes, c'est :

- une connaissance approfondie de la situation particulière (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des acteurs concernés (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles...);
- une information claire et accessible sur la situation, une clarification de la matière et/ou des procédures;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans la résolution de leur problème;
- un suivi des acteurs dans la durée.

Bilan 2006

Exemple d'accompagnement d'habitants soucieux de la préservation d'une chapelle et de la mémoire de l'activité minière qu'elle symbolise

La demande

Initié en 2004 à la demande des habitants, pour connaître l'avenir de la chapelle dédiée à Sainte Barbe, située en bordure d'un site d'intérêt régional assaini, le dossier a évolué en une demande de sauvegarde portée par ces mêmes habitants et les familles des mineurs de l'ancien charbonnage du Mambourg.

Ils interpellent la Maison de l'urbanisme afin d'établir une demande de subsides auprès du Petit Patrimoine Populaire Wallon et de coordonner l'organisation des travaux.

La démarche

Plusieurs étapes ont été nécessaires au montage du dossier.

- > Structuration des habitants en un groupe de travail pour déterminer les priorités du chantier, choisir les entreprises, choisir la couleur des badigeons, élargir le partenariat, monter une exposition, faire connaître leur projet à l'ensemble du quartier...
- > Sélection du projet par le Petit Patrimoine Populaire Wallon avec une subvention de 6 200€. La Maison de l'urbanisme assure l'interface entre la Région wallonne et les habitants ainsi que le respect des clauses de la subvention (délais, techniques à mettre en œuvre...)
- > Demande d'autorisation auprès du propriétaire du site, prise de possession des clés.
- > Contact avec l'entreprise sélectionnée par les habitants, suivi de chantier et réception des travaux extérieurs - demande de devis pour les travaux intérieurs
- > Dynamisation du groupe de travail dans sa recherche des budgets complémentaires nécessaires.
- > Organisation d'une visite de la chapelle pour les habitants à la fin de la restauration extérieure

Perspectives

La rénovation devra être terminée en mai 2007 et les justificatifs rentrés pour que, sur la base de la réception définitive des travaux, la seconde moitié du subsidé soit versée aux habitants.

La Maison de l'urbanisme assurera la coordination tant des entreprises (plafonnage, finitions intérieures) que des habitants (badigeons).

De nouvelles collaborations sont en voie de concrétisation avec des écoles industrielles proches.

Organisation du chantier à mener au printemps par le groupe de travail (badigeon des façades latérales et arrière)

Une fête sera organisée en fin de chantier, probablement lors de la semaine du voisin, fête à laquelle la presse et tous les partenaires du projet seront cordialement invités.

En décembre 2007, lors de la fête de Sainte Barbe, où les mineurs se rassemblent traditionnellement, une visite et une exposition retraçant les étapes du projet seront organisées.

L'accompagnement des consultations publiques, c'est :

- **une connaissance approfondie des projets (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des procédures (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles, étude de la jurisprudence...);**
- **une information claire et accessible sur les projets (générale et technique), une clarification de la matière et des procédures;**
- **une aide à la compréhension des projets et des procédures, à la structuration et à l'organisation des acteurs;**
- **des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans un esprit d'aide à la décision, une aide à la formulation et au développement d'argumentaire;**
- **une aide à la décision pour les autorités compétentes;**
- **un suivi des acteurs et du dossier pendant et après la décision.**

Bilan 2006

Exemple de services et de savoir-faire proposés par la Maison de l'urbanisme dans le cadre d'accompagnement de consultations publiques

La demande

La permanence téléphonique de la Maison de l'urbanisme et de l'environnement permet de répondre aux questions que toute personne peut se poser en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement. Parfois, dans le cadre de procédure administrative complexe relative à ces matières, il arrive que le premier conseil ne suffise pas ou qu'il dépasse une demande individuelle.

En janvier 2006, une attention plus particulière a été portée à une demande de présentation des enjeux de la consultation du public relative au projet de l'implantation d'un centre commercial.

La démarche

En règle générale, un projet de centre commercial doit parcourir un certain nombre de circuits administratifs afin de recevoir toutes les autorisations nécessaires à son implantation et à son exploitation. Il convient en effet d'obtenir, préalablement, une autorisation d'implantations commerciales, un permis d'urbanisme et un permis d'environnement (ces deux derniers permis étant regroupés en une seule décision: le permis unique). Deux autorisations sont donc nécessaires pour débiter les activités d'un centre commercial: une autorisation d'implantations commerciales et un permis unique.

Ce projet nécessitait en outre une étude d'incidences ainsi que, afin de mettre en œuvre la zone d'aménagement communal concerté sur laquelle il devait s'implanter, l'élaboration et l'adoption d'un rapport urbanistique et environnemental.

Le projet et l'enchevêtrement de ces différentes procédures ont interpellé certains riverains. Un comité s'est constitué et a souhaité obtenir une information claire et objective sur l'ensemble de ces procédures.

C'est ainsi que la Maison de l'urbanisme a rédigé une note explicative expliquant de manière simple la législation et les différentes échéances en termes d'octroi d'autorisation et de participation du public relatives au projet de centre commercial. La Maison de l'urbanisme a présenté cette note au cours d'une réunion du comité de riverains et a répondu aux diverses questions d'une cinquantaine d'habitants. La permanence téléphonique a par la suite permis d'assurer un lien durant toute la procédure.

Evaluation

Ce type de démarche met en évidence un savoir-faire propre à la Maison de l'urbanisme et de l'environnement :

- > une connaissance transversale des sujets (urbanisme, aménagement du territoire, environnement, énergie, développement durable) et des acteurs permettant de dispenser une information complète intégrant normes, procédures, contraintes, personnes ressources...;
- > une interface entre les acteurs concernés par les problématiques touchant ces sujets;
- > un service de proximité basé sur l'écoute et la reformulation des attentes;
- > une production d'outils d'information répondant aux besoins d'intérêt collectif soulevés par les problématiques actuelles ;
- > la mise en place de conditions nécessaires et favorables à une participation effective du public aux décisions relatives au cadre de vie.

IV. Le soutien à la concertation

Le soutien à la concertation implique l'intervention d'un tiers neutre dont l'objectif est :

- **d'établir et de maintenir un climat de confiance entre les parties;**
- **d'installer et de garantir un espace de dialogue entre les parties;**
- **d'animer des réunions selon une structure et une méthodologie spécifiques;**
- **de faciliter les échanges et de modérer les débats.**

Bilan 2006

Exemple de services et de savoir-faire proposés par la Maison de l'urbanisme

En mai 2006, la Maison de l'urbanisme est allée à la rencontre d'habitants d'un parc résidentiel. Ces derniers, s'y rendant le week-end ou y étant domiciliés, se plaignaient des dégradations de la qualité de leur cadre de vie. En effet, en raison du refus du propriétaire riverain de laisser l'accès libre à un plan d'eau, le parc résidentiel se vide progressivement et laisse place à des chancre, des dépôts sauvages, ...

La Maison de l'urbanisme est intervenue à divers titres en tant que tiers neutre :

- état urbanistique des lieux : localisation et conformité au plan de secteur, législation relative aux parcs résidentiels de week-end (obligation, lorsque celui-ci est situé en bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, de laisser libre accès au plan d'eau),... ;
- stratégie de contact entre les différents intervenants (habitants, propriétaire riverain,...) ;
- réunion de concertation afin de trouver une issue concertée et favorable à chacun.

Ces actions ont permis d'organiser et de faciliter un dialogue autour d'une demande complexe entre différentes parties à la recherche d'une solution concertée.

V. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs

La mise en place de projets participatifs novateurs implique l'organisation de démarches et de processus innovants d'implication des citoyens. Aider à mettre en place ces démarches, c'est :

- cerner et identifier de nouveaux besoins, de nouvelles attentes;
- adapter les savoir-faire et services proposés aux projets;
- développer des méthodologies créatives et des outils pertinents;
- dynamiser les processus;
- évaluer et capitaliser les expériences.

Bilan 2006

1. Un urbanisme et une architecture de qualité à Charleroi : Quel projet pour notre ville ?

Le second semestre 2006 a été animé par les élections communales faisant place aux traditionnels débats de campagne électorale. Par ailleurs, à Charleroi, des espoirs de développement social, économique, culturel ou urbanistique sont nés de différentes initiatives, mais, sans doutes plus qu'ailleurs, des craintes et des inquiétudes se sont aussi exprimées durant la dernière législature.

Dans ce contexte, la Maison de l'urbanisme a organisé, en septembre 2006, une rencontre entre l'Association Royale des architectes de Charleroi (ARAC) et les candidats des partis démocratiques aux élections communales de la Ville de Charleroi. Elle a permis à chaque parti de présenter les enjeux d'une architecture et d'un urbanisme de qualité à Charleroi.



L'objectif de cette rencontre consistait moins à présenter le programme politique de chaque parti en matière d'urbanisme et d'architecture que d'organiser un dialogue et une réflexion d'ensemble sur le devenir architectural et urbanistique de Charleroi entre les différents acteurs : politiques, professionnels (architectes, urbanistes,...) et citoyens.

Après une présentation du contexte, trois questions ont été posées aux intervenants.

- 1° Quel schéma conducteur envisagez-vous pour le développement urbanistique de la Ville de Charleroi ? Argumentez votre réponse en l'articulant, d'une part sur le devenir du centre-ville, d'autre part sur celui de la périphérie. Selon vous, comment les « grands projets » (Forum Invest, ...) s'inscrivent-ils dans ce schéma conducteur ? Par ailleurs, quelle stratégie comptez-vous appliquer pour valoriser et renforcer les pôles d'attraction de Charleroi ?

- 2° Quel regard portez-vous, aujourd'hui, sur la qualité du tissu urbain (ensembles bâtis, éléments patrimoniaux, architecture intégrée, ...), des espaces publics, de la mobilité, du commerce, de la vie en général (air, bruit, ...) à Charleroi ? Quelles propositions concrètes formulez-vous pour améliorer ce cadre de vie, dans ses multiples facettes?
- 3° De plus en plus d'immeubles de Charleroi sont aujourd'hui défigurés par des interventions illégales. Quelle est votre position par rapport à cette situation, qui affecte le cadre bâti de la Ville dans son ensemble ? Et quels engagements pouvez-vous prendre aujourd'hui pour améliorer le contrôle a posteriori et apporter des solutions au problème ?

La parole a ensuite été laissée à la salle pour un débat constructif et nourri. Une quarantaine de personnes ont répondu à cette invitation.

2. Journées du patrimoine « Patrimoine et citoyenneté »

Le 10 septembre 2006, Espace Environnement, avec le soutien de la Maison de l'urbanisme, a pu s'inscrire dans le programme officiel des journées du patrimoine, qui avait pour thématique « Patrimoine et citoyenneté ». Deux activités inédites ont été proposées : un circuit libre à la découverte des 10 coups de cœur des Carolos pour leur patrimoine en centre-ville et une conférence grand public présentant les résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 1.000 habitants du Grand Charleroi afin de recueillir leur avis sur leur cadre de vie actuel.

Le **circuit inédit** était donc proposé pour découvrir 10 « coups de cœur » du centre de Charleroi, c'est-à-dire, les lieux les plus aimés par les habitants et identifiés lors d'une enquête. Ceux-ci ont été dévoilés au cours d'une balade à pied dans le centre-ville, dont l'originalité est de mettre en lumière les propos recueillis auprès des gens, balade ponctuée de rendez-vous animés. Parallèlement, en apprendre aussi un peu plus sur l'histoire, les petites histoires ou les particularités de ces lieux...

Cette découverte vivante du patrimoine pouvait être réalisée, soit individuellement en se rendant aux lieux de rendez-vous aux heures prévues des animations, soit en groupe, en suivant un circuit accompagné. Près de 300 personnes sont venues chercher un circuit et ont pu bénéficier des animations musicales ou théâtrales proposées dans le centre-ville. A cette occasion, chacun pouvait participer aussi à un mini-sondage et réaliser son « hit-parade » parmi les lieux visités. En début de soirée, des résultats de ce mini-sondage ont été restitués et communiqués à la presse.



La **conférence grand public** intitulée « Comment permettre aux habitants d'agir en faveur de la sauvegarde de leur patrimoine ? » s'est tenue à la Maison de l'urbanisme et de l'environnement. Cet exposé présentait une synthèse des résultats de l'enquête téléphonique réalisée en 2004 auprès de 1.000 habitants du Grand Charleroi. Adressée aux différentes catégories de la population, des forces vives aux sans-emploi, du monde ouvrier aux femmes au foyer, cette enquête a abouti à une photographie du cadre de vie tel qu'il est perçu par la population. Destinée à identifier l'attachement des « Carolos » à leur patrimoine, elle a aussi permis d'évaluer leur connaissance du passé fortifié de la ville. « Coups de cœur ou coups de griffe », certains lieux dont les habitants souhaiteraient l'amélioration ont également évoqués.

VI. L'éducation permanente et l'expertise

1. Les formations

La Maison de l'urbanisme est régulièrement sollicitée pour dispenser des modules de formation notamment en matière de concertation et de médiation pour les cycles d'études spécialisées en gestion de l'environnement et de l'aménagement du territoire (formation éco-conseiller, DES...).

Nous sommes intervenus à la demande :

- > de l'Institut Eco-conseil (Namur);
- > du Centre Universitaire de Charleroi - CUNIC.

2. Intervention à des séminaires et colloques

La Maison de l'urbanisme intervient régulièrement à divers séminaires ou colloques organisés par Espace Environnement ou dans le cadre d'autres projets. Ces interventions sont généralement axées sur la participation citoyenne à l'aménagement du cadre de vie.

- > « Participation des habitants dans des projets à grands enjeux », Platform Participation, Bruxelles le 21 mars 2006, présentation de l'accompagnement de l'enquête public sur le projet N5/E420
- > Journée d'étude « Participation : nouvelle mode ou nécessité ? », ONDRAF, Bruxelles le 30 mai, Panel de considérations critiques sur la participation et les partenariats (à partir de l'expérience sur l'animation des consultations publiques).
- > « Du rêve écologique et culturel à la réalisation de la Ville durable », Ville de Lille, CAUE du Nord, Centre Interdisciplinaire de Recherche (CIR), Lille du 29 au 31 mai 2006.
- > « L'entretien des façades et le fleurissement » Beaugard 2, Feignies le 13 juin 2006, intervention « Aménagements verts participatifs dans les quartiers »
- > « Urbanisme et logement durable en villes et communes - concepts, outils de management et expériences », DGATLP et villes partenaires du projet Sus-Cit, Namur le 11 septembre 2006, intervention « Aménagements verts participatifs dans les quartiers »
- > Comment embellir votre façade en respectant sa valeur architecturale et en améliorant votre quartier ? Comment bénéficier des conseils à l'embellissement ?, Espace Environnement et Ville de Charleroi, Charleroi le 22 septembre 2006.
- > Journée transfrontalière d'échanges. Entreprises et parcs d'activités : vers des espaces extérieurs paysagers, économes et respectueux de l'environnement, Espace Environnement, Projet Interreg « Aménagements participatifs en zone transfrontalières », Gosselies le 22 septembre 2006.
- > Atelier de la Porte Ouest « L'avenir des terrils », Charleroi Porte Ouest, Monceau-sur-Sambre le 25 octobre 2006.
- > 10^{ème} forum associatif « Associations et partenariats locaux : des stratégies gagnantes ? », Centre local de Promotion de la Santé Charleroi-Thuin, Marchienne-au-Pont le 11 novembre 2006.

3. L'expertise

La Maison de l'urbanisme apporte son expérience « de terrain » et met sa compétence au service de diverses commissions régionales ou communales d'avis telles que :

- > la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, membre effectif dans la section « Orientation - Décentralisation » ;
- > le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable, en participant à l'assemblée plénière, à la commission mixte d'agrément et à la section « études d'incidences » (concernant par ex. des lotissements, des implantations d'éoliennes, ...) et à des groupes de travail thématiques (notamment sur des modifications d'arrêtés ou de décrets) ;
- > La Commission Consultative Communale d'aménagement du territoire de Charleroi.

La Maison de l'urbanisme apporte également son expérience auprès d'autres associations soucieuses de mettre en œuvre la participation des différents acteurs du cadre de vie, par diverses actions, notamment Associations 21, le Réseau-IDEA, le réseau Eco-consommation, ...